

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relatif aux saisies et ventes effectuées en pays ennemis, dans les territoires occupés par l'ennemi et en Alsace-Lorraine. (N° 199, année 1917.)

(Nommée le 21 juin 1917.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : GALUP. *Rapporteur*  
2<sup>e</sup> — VIEU. *Président*  
3<sup>e</sup> — CATALOGNE. *secrétaire*  
4<sup>e</sup> — Albert PEYRONNET.  
5<sup>e</sup> — Guillaume POULLE.  
6<sup>e</sup> — DEHOVE.  
7<sup>e</sup> — Henry CHÉRON.  
8<sup>e</sup> — HALGAN.  
9<sup>e</sup> — RICHARD.



4  
Commission relative aux vents en  
pays enneigés

Membres honoraires: M. Vien, Président  
M. Catalogue, Secrétaire  
M. Galup, rapporteur

Le secrétaire  
Al Catalogue

Le président  
Vien

Séance du 6<sup>e</sup> 9<sup>e</sup> 1917

M. Galup a donné lecture de son rapport

Il est adopté <sup>et 16/10/17</sup> ~~à l'unanimité~~ à l'unanimité des décisions  
Progression  
Le secrétaire

Al Catalogue

Le président  
Vien